



Contenu du message

Expéditeur : "jean-luc guilhot" <cc.aurignac@wanadoo.fr>

Destinataire :

Date : 16/04/09 15.20

Objet : tr. AG du 20 avril 2009

Pièce(s) jointe(s) : PV AG du 19 mar... (58 ko)

> Message du 16/04/09 15:15

> De : "jean-luc guilhot"

> A :

> Copie à

> Objet : AG du 20 avril 2009

> Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **lundi 20 avril 2009 à 20 h 30** dans les locaux de la CCCA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Statuts de l'OTCA,
- Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),
- Action sociale en faveur du personnel intercommunal,
- Vente car scolaire et achat véhicule services techniques,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

> Le Président,

> Jean-Luc GUILHOT

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 AVRIL 2009

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Alan : Jean-Luc GUILHOT  
Progreso DELGADO  
Serge RUFFAT (délégué suppléant représentant Ludovic  
BOURGOIS)  
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Michel FITTE

Aurignac : Pierre MARQUOIS  
Jean-Michel LOSEGO  
Claude SOULA  
Daniel BERNADETS  
Nicole CISTAC  
François ESQUERRE  
Bernard DREHER

Bachas : Marcel BERGES  
Thierry VIGNEAUX

Benque : Jean-Claude LASSERRE

Boussan : Patrick BOUBE  
Marie-Jo LABAT

Bouzin : Alain PASSAMENT  
Jean-Luc CAYUELA (délégué suppléant représentant Olivier  
BOYER)

Cassagnabère-  
Tournas : Bernard DISCORS  
Danielle LUTHRINGER

Cazeneuve-  
Montaut : Josiane TESSER  
Robert BLANC

Eoux : Aucun délégué

Esparron : Jean-Claude LAJOUS

Latoue : Jacques FERAUT  
Pierre BOSCH

Montoulieu  
Saint-Bernard : Camille SORS  
Annie MALLET (déléguée suppléante représentant Jean-Pierre  
JACQUEMART)

Peyrissas : Didier FRECHOU  
Peyrouzet : Philippe LAGRANGE  
Saint-André : Eliane RAULET  
Saint-Elix  
Séglan : Danielle ADER  
Jean-Michel SUSPENE  
Samouillan : Aucun délégué  
Terrebasse : Francis DIGNAT  
Thomas FAURE

**Etaient excusés :**

Aulon : Georges BRANGE  
Roger FAURÉ  
Marie-Luce GASPIN  
Aurignac : Jean-Pierre VALLIERE  
Cassagnabère-  
Tournas : Joël MARIBON-FERRET  
Eoux : Monique REY  
Latoue : Serge LABEDA  
Christian SAUX  
Samouillan : Michel CHRETIEN

**Etaient absents :**

Aurignac : Jean-Marc VIGUIE  
Nicole SAMOUEILLAN  
Benque : Arnaud LANDEMAINE  
Cassagnabère-  
Tournas : Jean-Pierre JOUFFREAU  
Eoux : Didier BARTHE  
Esparron : André MASSARIN  
Peyrissas : Maryline VINSONNEAU  
Peyrouzet : Michel SIGU

Saint-André : Jean de GALARD

Samouillan : Jean MAURUC

Présents : 35 (à partir de 21 h 03)

Excusés : 9

Absents : 10

TOTAL : 54

Monsieur Jean-Claude LASSERRE est désigné comme secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales des 19 et 30 mars 2009 sont approuvés à l'unanimité.

#### **I. Statuts de l'Office de Tourisme du Canton d'Aurignac (OTCA) :**

Monsieur le Président précise qu'ils ont été validés par le Bureau du 15 avril. L'Assemblée Générale doit également les entériner et élire les délégués de la CCCA (un représentant des vice-présidents et 3 délégués titulaires du Conseil Communautaire) qui seront membres du Conseil d'Administration de l'OTCA.

*Les statuts sont adoptés à l'unanimité.*

##### Désignation du représentant des vice-présidents de la CCCA :

Pierre MARQUOIS est seul candidat.

*Il est élu par 33 voix et 1 abstention.*

##### Désignation de 3 délégués de la CCCA :

Jean-Michel LOSEGO, Eliane RAULET et Marie-Jo LABAT sont candidats.

*Ils sont élus à l'unanimité.*

Monsieur le Président rappelle que les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de l'OTCA auront lieu mercredi 22 avril à 20 h 30 et 21 h 30.

#### **II. Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :**

La question avait été soulevée par plusieurs élus, lors du débat concernant le portage de repas, de savoir s'il était possible d'apporter, au niveau de la CCCA, une aide ponctuelle et ciblée aux personnes les plus démunies.

Monsieur le Président avait alors expliqué que cette aide était concrétisable, à condition de créer un CIAS.

Par ailleurs, si ce dernier porte, non sur l'ensemble de l'action sociale, mais sur des missions bien déterminées, les CCAS ne seront pas dissous.

*[Didier FRECHOU arrive à 21 h 03].*

*La création d'un CIAS est adoptée à l'unanimité.*

### **III. Action sociale en faveur du personnel :**

Deux propositions ont été faites :

- Adhérer au Centre National d'Action Sociale (CNAS),
- Prendre en charge une partie du complément salaire que propose la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ;

Ces deux actions cumulées coûteraient 1% du montant du chapitre 012 (charges de personnel) du budget de la CCCA.

L'idée est d'étendre cette possibilité à l'ensemble des agents du canton, communaux et intercommunaux.

Il faudrait par ailleurs qu'au moins 90% des agents adhèrent au complément salaire de la MNT pour pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs.

Pierre MARQUOIS informe qu'il a rencontré le personnel de la commune d'Aurignac et que ce dernier, dans une très large majorité, s'est montré demandeur de tels services.

Il est décidé d'organiser une réunion avec les maires et l'ensemble du personnel communal et intercommunal du canton. Le mercredi en fin d'après-midi semblerait être le jour le plus adapté, compte-tenu de l'emploi du temps des personnels des écoles.

Monsieur le Président demande aux maires de se faire l'écho de cette information auprès de leurs agents.

### **IV. Vente du car scolaire et achat de véhicule pour les services techniques :**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a un acheteur pour le car scolaire : il s'agit du pôle routier départemental.

Le prix de vente est de 10 000 €.

Cet argent pourrait être affecté à l'achat d'un Jumpy dont les responsables du service techniques ont exprimé la demande. Sur la base d'un tarif de 15 276 € HT (sur simple demande et donc sans remise) et d'une subvention du Département à hauteur de 35%, ce serait une opération « blanche ».

*La délibération pour l'achat de ce véhicule et pour la demande de subvention au conseil Général est adoptée à l'unanimité.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la cotisation au Pays de Comminges Pyrénées passe de 0,75 € à 0,80 € par habitant.

Ceci permettra de bénéficier des aides tripartites de l'Etat, du Département et de la Région dans le cadre des projets de Pays.

Il annonce également que la procédure de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sera bientôt engagée.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.**

\*\*\*\*\*